

1.9. Bilan ministériel du Ministère des sports, de la jeunesse, de la prévention contre la délinquance *en charge de l'artisanat* (MJP)

I. Eléments de contexte

▪ Portefeuille du sport

L'année 2024 a été une année faste pour la promotion du sport polynésien, notamment marquée par la tenue des épreuves de surf des Jeux Olympiques à Teahupo'o et le sacre du surfeur local Kauli VAAST. Les rameurs polynésiens se sont eux aussi distingués lors des Championnats du monde de va'a à Hawaii en remportant 74 médailles, dont 40 en or, remportant ainsi le titre de meilleure nation mondiale pour la première fois depuis 2018.

Ces succès témoignent de l'essor du sport de haut niveau polynésien, qui constitue le fer de lance d'une politique plus globale en matière de sport. Ainsi, l'année 2024 a également été marquée par des réformes structurelles.

En effet, les activités physiques et sportives jouent aujourd'hui un rôle primordial dans une société moderne, dans la mesure où elles permettent de renforcer la cohésion sociale entre les membres qui la composent.

C'est ainsi que pour 2024, le gouvernement s'est attaché à utiliser le sport comme un véritable vecteur de lutte contre toutes formes de discriminations, de violences, d'inégalités ou encore d'oisiveté, le tout au service de la consolidation du lien social.

En effet, au-delà de l'aspect de compétition, qui permet à l'individu d'acquérir des valeurs individuelles telles que le dépassement de soi, l'adoption de modes de vie sains, le respect ou encore l'humilité, le sport permet également de promouvoir des valeurs plus collectives telles que l'inclusion, le renforcement de l'identité commune ou la solidarité, qui ont un impact certain sur l'éducation et la culture des individus.

Le développement de politiques publiques dans le domaine du sport de masse et du sport de haut niveau a permis au gouvernement de tendre vers cet objectif de créer une société plus saine d'esprit et mieux dans son corps.

▪ Portefeuille de la Jeunesse

En 2024, le ministère des sports, de la jeunesse et de la prévention de la délinquance a poursuivi sa démarche de **structuration de la politique publique en faveur des jeunes**. Un des axes majeurs a été le renforcement de l'approche transversale de la politique jeunesse à travers une action interministérielle coordonnée.

L'objectif était de construire une vision commune du secteur de la jeunesse, selon une approche inclusive et participative, associant les services de l'Etat, les communes, les associations de jeunesse et d'éducation populaire, les confessions religieuses et les jeunes eux-mêmes. Des consultations ont eu lieu dans 10 îles des 5 archipels éloignés afin de recueillir les attentes des jeunes, avec une attention particulière portée aux réalités spécifiques de chaque territoire.

Une **commission de cadrage** a été constituée, réunissant plus de 40 acteurs publics et privés. Cette commission a eu pour mission de recueillir, de débattre et d'arbitrer les propositions d'actions qui structureront la future politique jeunesse.

Cette démarche s'est concrétisée par la présentation aux institutions de la Polynésie française du projet de **schéma directeur de la jeunesse 2025-2035** en fin d'année 2024 : le document a recueilli un avis favorable à l'unanimité du CESEC le 23 décembre 2024 et son approbation en conseil des ministres est intervenue le 22 janvier 2025. Son adoption par l'Assemblée de la Polynésie française est attendue fin mars 2025.

Parallèlement, le gouvernement a poursuivi ses efforts visant à **renforcer les dispositifs de soutien au secteur associatif** : le soutien aux initiatives associatives en faveur de la jeunesse a été renforcé.

Le ministère a notamment poursuivi son accompagnement des centres de vacances et de loisirs (CVL), en favorisant les projets nouveaux et/ou innovants et en soutenant les séjours dans les îles éloignées. Le financement des structures associatives a été optimisé, avec une attention particulière à la structuration des associations par l'octroi de postes FONJEP et la mise en place de formations au bénéfice des encadrants de jeunesse.

De plus, un soutien renforcé a été accordé aux projets visant à **promouvoir l'accès à l'autonomie, à la citoyenneté, et à la réinsertion sociale et professionnelle** des jeunes. Le Ministère en charge de la jeunesse a mobilisé et centré ses efforts sur des actions de sensibilisation et de prévention de la délinquance juvénile, en mettant en place des actions de proximité visant l'**insertion sociale et professionnelle** des jeunes.

Cette approche s'est illustrée par la mise en place de projets et de formations destinées à favoriser l'employabilité des jeunes, avec un focus particulier sur les jeunes des quartiers prioritaires et des îles éloignées.

Au niveau de la **gouvernance et de la coordination** du secteur jeunesse, le ministère en charge de la jeunesse a proposé trois organes de gouvernance, qui seront mis en place début 2025, visant à améliorer le pilotage des politiques publiques en faveur de la jeunesse :

- Un comité de pilotage de la jeunesse, qui sera chargé de piloter et d'évaluer la mise en œuvre du schéma directeur de la Jeunesse 2025-2035 ;
- Un observatoire de la jeunesse polynésienne, qui aura pour but de collecter, analyser et rendre plus accessibles les données sur la jeunesse en Polynésie ;
- Un conseil polynésien de la jeunesse, composé de 30 jeunes polynésiens, qui sera chargé d'émettre un avis consultatif sur toute mesure gouvernementale en faveur de la jeunesse.

La mise en place de ce schéma de gouvernance vise à créer une meilleure lisibilité et à assurer une plus grande efficacité des interventions publiques et civiles en faveur des jeunes.

Enfin, des initiatives sont en cours de conception pour favoriser l'implication des jeunes dans des **projets citoyens et participatifs**. La création d'un parcours d'engagement citoyen du jeune polynésien, prenant en compte la richesse de l'identité culturelle locale, est une priorité de l'année 2025.

▪ **Portefeuille de la Vie associative**

En 2024, la promotion de la vie associative a été réinvestie de manière stratégique, avec un accent particulier sur la restructuration du réseau de partenaires et l'intégration de l'interministérialité au cœur du pilotage des actions.

Le gouvernement a ainsi défini une feuille de route visant à dynamiser et structurer le secteur associatif à travers deux axes stratégiques majeurs. Ces actions se sont appuyées sur la mise en place d'une coordination renforcée et la valorisation de l'engagement bénévole, particulièrement dans les archipels éloignés.

Les trois axes stratégiques définis en 2024 sont les suivants :

1. **Valoriser le bénévolat polynésien et développer une société d'engagement** :
La DJS a mis en place plusieurs initiatives pour promouvoir le bénévolat, incluant la création d'un réseau de référents en charge de la vie associative dans les archipels, le lancement d'une étude sur le bénévolat en Polynésie, et la cartographie des associations dites loi 1901. Le Pays a également repris à Tahiti la Journée mondiale du bénévolat (JMB), visant à mettre en lumière l'engagement associatif et à encourager de nouveaux bénévoles à participer à la vie locale.
2. **Mettre en œuvre une politique de soutien, d'appui et d'accompagnement des associations** :
Cette année, le gouvernement a continué d'accompagner les associations dans leur gestion administrative et technique, en particulier pour les démarches de création d'associations et les demandes de financement. Des partenariats ont également été renforcés, notamment avec les structures associatives des archipels éloignés, pour mieux soutenir les initiatives locales.

Parallèlement, le gouvernement a créé un **Comité pour la Vie Associative de la Polynésie française (CVA)** par l'arrêté n° 2169 CM du 21 novembre 2024. Ce comité est chargé de définir, coordonner et évaluer la politique interministérielle de soutien aux associations.

À l'issue de sa première réunion, plusieurs objectifs ont été fixés, dont la nomination de référents pour la vie associative au sein de chaque ministère, la création d'une plateforme interministérielle pour mutualiser les informations et les aides aux associations, ainsi que la mise en place d'un suivi statistique du secteur.

▪ **Portefeuille de la prévention contre la délinquance**

En 2024, la Polynésie française a poursuivi ses efforts pour prévenir et réduire la délinquance, en adaptant ses actions aux réalités du terrain et aux nouvelles formes de criminalité affectant la jeunesse. L'année a été marquée par une meilleure connaissance des besoins et des risques pesant sur la jeunesse polynésienne, notamment grâce à un renforcement du réseau partenarial, qui a permis d'affiner les stratégies de prévention.

La Délégation pour la Prévention de la Délinquance et des Jeunes (DPDJ) a consolidé ses actions en ciblant trois axes prioritaires : mieux comprendre les causes de la délinquance afin d'y apporter des réponses adaptées, renforcer les actions de prévention auprès des jeunes, en particulier sur les pratiques à risque et les conduites addictives, et poursuivre les efforts d'insertion sociale et professionnelle pour offrir des alternatives concrètes à la marginalisation.

La montée en puissance de la consommation de méthamphétamine (ice), identifiée comme un facteur majeur de désocialisation et de criminalité, a conduit le gouvernement à commander un diagnostic approfondi sur ce phénomène. Les résultats de cette étude, couplés aux données des forces de l'ordre et des services sociaux, ont permis d'orienter de nouvelles politiques de prévention pour mieux répondre à cette menace.

Sur le plan statistique, bien que la progression des atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) ait ralenti (+4,1 % en 2024 contre +11,3 % en 2023), les violences intrafamiliales demeurent préoccupantes, représentant une part importante des cas signalés. Les infractions liées aux stupéfiants ont fortement augmenté (+78,3 %), conséquence des efforts accrus de lutte contre le trafic.

Dans ce contexte, le gouvernement polynésien a renforcé la coordination des acteurs de la prévention à travers la Délégation pour la Prévention de la Délinquance et des Jeunes (DPDJ), en mobilisant à la fois les associations, les élus communaux, les forces de l'ordre et les institutions éducatives. L'accent a été mis sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, avec un élargissement des dispositifs existants comme Gener'Action, qui a été déployé dans plusieurs communes, ainsi que sur une politique plus offensive en matière de lutte contre la consommation et le trafic de drogues.

▪ **Portefeuille de l'artisanat**

L'artisanat traditionnel polynésien constitue l'une des expressions les plus tangibles du patrimoine culturel immatériel de la Polynésie française. Il est à la fois un vecteur de transmission des savoir-faire ancestraux et un secteur économique en constante évolution.

En 2024, la politique en faveur de l'artisanat traditionnel s'est structurée autour de plusieurs axes majeurs :

- Professionnaliser le secteur de l'artisanat traditionnel par une meilleure formation des artisans et la mise en œuvre du schéma directeur de l'artisanat qui vise à améliorer la qualité de vie des artisans ;
- Favoriser le développement du secteur de l'artisanat traditionnel à travers l'organisation de salons thématiques innovants et un soutien économique aux artisans ;
- Protéger juridiquement et fiscalement les productions d'artisanat local des contrefaçons et des importations de matériaux à faible coût ;
- Mener à son terme le processus de labellisation des produits d'artisanat fabriqués localement à partir de produits locaux.

II. Eléments du bilan de l'activité au cours de l'exercice 2024

▪ **Portefeuille du sport**

Au titre de la structuration du sport polynésien

Sur le plan des réformes, l'année 2024 a été marquée par l'adoption de deux projets de Loi du Pays structurants dans le domaine sportif :

- *La Loi du Pays 2024-28 du 14 novembre 2024 portant modification de la délibération n°99-176 du 14 octobre 1999 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives en Polynésie française.* Par cet intermédiaire, le gouvernement a souhaité moderniser le cadre de gouvernance du mouvement sportif, datant de 1999, notamment s'agissant des délégations de services public, qui seront désormais accompagnés d'un contrat de délégation fixant des engagements pluriannuels réciproques.
- *La Loi du Pays n°2024-27 du 14 novembre 2024 relative à la lutte contre le dopage.* Ce projet a permis à la Polynésie française de mettre sa réglementation en conformité avec les exigences du mondial anti-dopage, à savoir de garantir une indépendance des opérations de contrôle et de sanction. Celles-ci, mises en suspens en 2021, pourront reprendre dès 2025, permettant à la Polynésie française de respecter l'engagement qu'elle avait formulée lors du dépôt de candidature pour l'organisation des Jeux du Pacifique de 2027.

Dans le cadre de la structuration du mouvement sportif et de sa professionnalisation, la Polynésie française s'est aussi engagée depuis plusieurs années à soutenir l'emploi sportif et plus précisément l'emploi d'un cadre technique fédéral en attribuant une subvention annuelle à la fédération employant un cadre technique (CTF) pour un montant de 3 000 000 XPF.

En 2024, ce montant est passé à 4 500 000 XPF permettant la prise en charge des charges sociales des CTF pour un montant total de 64 500 000 XPF :

- 13 fédérations emploient un cadre technique fédéral (CTF),
- 3 fédérations disposent d'un emploi administratif.

A cela s'ajoute un accompagnement des fédérations et des associations sportives par la Direction de la jeunesse et de sports, par l'intermédiaire de subventions annuelles, évaluées pour 2024 sur ce pilier à 28 728 000 XPF pour le financement de leurs actions de formation et de structuration.

Au titre du développement du sport de masse et du sport pour tous :

Véritable pierre angulaire de la politique sportive du Pays, le sport de masse permet de faire la promotion de mode de vie sains auprès des administrés, en favorisant un accès pour tous aux activités physiques et sportives, notamment s'agissant des publics en situation de précarité ou au public issu des îles et archipels éloignés.

La direction de la jeunesse et des sports a ainsi pu accompagner les fédérations et associations au travers de subventions annuelles, évaluées pour 2024 sur cette thématique à 90 972 000 XPF.

La proportion des crédits affectés à cette thématique reste majoritaire et reflète les efforts des associations à favoriser l'accès à leurs disciplines sportives au plus grand nombre.

A cela s'ajoute le retour des Jeux des Archipels avec l'organisation des Jeux des Australes et des Jeux des Marquises, pour redynamiser la pratique sportive dans les archipels, qui a connu un coup d'arrêt avec la crise sanitaire liée à l'épidémie du COVID 19. L'accompagnement financier du Pays sur ces opérations a été à hauteur de 60 000 000 XPF pour chacune de ces deux manifestations.

Le **dispositif Pass'sport** a également été reconduit en 2024, en élargissant la cible des structures éligibles et en augmentant le plafond des ressources du foyer et la tranche d'âge des jeunes concernés. Cette aide est versée directement aux structures (clubs sportifs affiliés ou non aux fédérations sportives délégataires de service public, écoles de danse de Ori Tahiti et salles de sport avec coach sportif détenteur d'une carte professionnelle délivrée par la DJS). Elle permet de prendre en charge, tout ou partie du coût de la licence, de l'adhésion et/ou de l'équipement sportif pour des jeunes âgés de 3 à 21 ans sous condition de ressources du foyer.

Cette aide a ainsi permis à 3 651 jeunes de bénéficier du dispositif en 2024, pour un montant total de 54 925 882 XPF et ainsi faciliter l'accès à la pratique d'une discipline sportive.

Au titre du sport de haut niveau

Pour l'année 2024, la Polynésie française a reconnu 175 athlètes comme étant sportifs de haut niveau, relevant de 22 disciplines sportives différentes. Ce chiffre représente une augmentation importante comparée aux années précédentes dans la mesure où le Pays a fait le choix d'élargir les critères d'accès à la liste des sportifs de haut niveau afin d'accompagner un maximum de sportifs.

En effet, ce statut permet à ces derniers de bénéficier d'un accompagnement individualisé au travers de différents dispositifs déployés par le Pays : suivi médical pris en charge par l'IJSPF, congés exceptionnels pour les agents relevant de la fonction publique ou encore une aide financière individuelle dont l'enveloppe totale pour cette année a été liquidée à hauteur de 14 200 000 XPF.

A cela s'ajoute un accompagnement des fédérations sportives délégataires de service public au travers des dispositifs suivants :

- Le projet « Ambition 2027 », pour doter les fédérations participantes aux Jeux du Pacifique de 2027 d'un budget en fonctionnement pour la préparation de leurs athlètes. Pour cette première année de mise en marche du dispositif, 13 fédérations sur 25 ont pu obtenir un financement, pour un montant total de 34 200 000 XPF.
- L'extension du programme des centres de performance polynésiens (CPP) à deux nouvelles disciplines : le rugby et l'athlétisme.

Outre ces projets, le Pays a également accompagné les fédérations et les associations sportives au travers de subventions annuelles en fonctionnement, versées par la Direction de la jeunesse et des sports à hauteur de 39 900 000 XPF pour cette thématique.

Enfin, dans le cadre de l'organisation des Jeux du Pacifique 2027, de nombreux travaux d'études et de réhabilitation des équipements sportifs polynésiens ont été lancés ou poursuivis en 2024 pour moderniser nos infrastructures sportives et permettre d'accueillir dans les meilleures conditions tous les athlètes et officiels des Pays participants.

Au titre de l'organisation des épreuves de surf des Jeux Olympique de Paris 2024

Le montant total des investissements pour les Jeux Olympiques s'élève à 4,549 milliards XPF, dont 3,632 milliards XPF financés par le Pays. Ces budgets ont notamment permis d'assurer un héritage matériel important pour la commune de Taïarapu Ouest, en matière d'infrastructures et de services : aménagement de la Pointe Riri, rénovation de la marina de Teahupo'o, construction de la passerelle de Teahupo'o, acheminement de la fibre optique et électrification du Domaine Rose.

Depuis 2021, les dépenses de fonctionnement du Pays liées aux Jeux sont estimées à 1,173 milliard XPF, dont 967 millions XPF pour la seule année 2024. Ces budgets ont contribué à la dynamisation de nombreux secteurs économiques à travers les célébrations publiques organisées autour des Jeux (communication, événements, logistique, sécurité...). Ils ont également permis de mettre en place de nombreux projets d'inclusion destinés aux publics fragiles, afin que la magie des Jeux soit accessible au plus grand nombre.

▪ Portefeuille de la Jeunesse

En 2023, le ministère des sports, de la jeunesse et de la prévention de la délinquance avait entamé un processus de réorganisation visant à rendre les actions en faveur de la jeunesse plus cohérentes et mieux structurées. En 2024, les travaux ont permis des avancées significatives dans la mise en place d'un cadre solide pour la politique publique de la jeunesse.

III. Les actions menées en 2024 ont permis :

- De renforcer la **concertation et la collaboration** entre les différents acteurs publics et privés impliqués dans la politique jeunesse.
- D'élargir l'offre d'activités pour les jeunes, en particulier dans les îles éloignées, en soutien aux initiatives locales et à l'innovation sociale.
- D'affiner les critères de financement des associations de jeunesse et d'éducation populaire pour les rendre plus adaptés aux besoins du terrain et aux priorités gouvernementales.

En parallèle, la **structuration du secteur associatif** a continué, avec des subventions pour les associations œuvrant dans le domaine de la jeunesse, de la culture, de l'éducation populaire, et des loisirs. Les actions de **formation des cadres associatifs** ont été amplifiées, notamment à travers la mise en place de formations dans le secteur de l'éducation populaire et de l'animation.

▪ Portefeuille de la Vie associative

L'année 2024 a été marquée par plusieurs progrès significatifs dans le soutien à la vie associative en Polynésie française, avec des actions concrètes visant à renforcer l'engagement et la participation citoyenne. Le gouvernement a mis en place une série de mesures structurantes pour améliorer le fonctionnement du secteur associatif à tous les niveaux.

Les principales actions menées en 2024 comprennent :

- **Lancement de l'étude sur le bénévolat** : Cette étude, qui sera finalisée en 2025, a pour objectif de dresser un état des lieux du bénévolat en Polynésie, en mettant en lumière les chiffres clés et les dynamiques associatives locales.
- **Recensement des aides du Pays** : Un premier recensement des aides financières allouées aux associations a été réalisé, afin de mieux comprendre les besoins et d'optimiser la répartition des ressources.
- **Organisation de la Journée mondiale du bénévolat (JMB)** : Du 4 au 5 décembre 2024, l'événement a rassemblé plus de 100 bénévoles venus de 12 communes de Tahiti et Moorea. Cette journée a permis de valoriser l'engagement des bénévoles à travers des ateliers et des animations sur la prévention, la citoyenneté et le soutien aux associations.
- **Renforcement des partenariats inter et intra archipel** : Des jumelages ont été mis en place entre différentes associations des archipels, afin de favoriser la coopération régionale et de développer des synergies pour la mise en œuvre de projets à caractère social, culturel et éducatif.

En 2024, des progrès considérables ont été réalisés dans la structuration et le soutien à la vie associative en Polynésie française. Grâce à la mise en place de nouvelles initiatives et à la création du Comité pour la Vie Associative, le secteur s'oriente vers un avenir plus cohérent et intégré.

Les perspectives pour 2025 visent à renforcer ces acquis et à pérenniser les actions engagées, notamment par la finalisation de l'étude sur le bénévolat, l'amélioration des processus d'octroi des subventions et le déploiement de la plateforme numérique interministérielle.

▪ Portefeuille de la prévention contre la délinquance

En 2024, plusieurs initiatives ont été mises en place pour prévenir et limiter les risques de délinquance chez les jeunes en Polynésie française. Le programme **Gener'Action**, qui a remplacé Fa Hiro'a, a été renforcé et déployé dans trois communes de Tahiti ainsi qu'à Moorea. Il a mobilisé un large réseau d'acteurs et impliqué directement les jeunes dans des activités visant à favoriser leur intégration sociale et professionnelle.

Dans la continuité de ces efforts, une déclinaison spécifique du programme, **Gener'Action Fa'a'ati**, a été développée afin d'offrir à des jeunes issus des quartiers prioritaires du grand Papeete l'opportunité de mieux connaître leur île tout en étant sensibilisés aux réalités du monde du travail. À travers des rencontres avec des professionnels et des acteurs de la formation, ces jeunes ont pu bénéficier d'un accompagnement adapté à leurs besoins et à leurs aspirations.

L'année a également été marquée par le **renforcement du réseau partenarial** de la DPDJ, malgré l'annulation de trois événements Gener'Action pour des raisons météorologiques ou organisationnelles. L'objectif d'engagement des acteurs locaux et des jeunes a néanmoins été atteint. L'accent mis sur l'insertion sociale et professionnelle a permis à 57 % des jeunes participants de trouver un emploi ou une formation, tout en les sensibilisant aux valeurs de citoyenneté et d'engagement communautaire.

Enfin, un **diagnostic approfondi sur la consommation de métamphétamine** a permis d'ajuster les stratégies de prévention et d'intensifier les actions sur l'ensemble de l'île de Tahiti et à Moorea. L'année 2024 a ainsi été marquée par une approche proactive et ciblée, posant des bases solides pour renforcer la prévention et l'accompagnement des jeunes en 2025.

▪ Portefeuille de l'artisanat

Au titre de la formation, La professionnalisation des artisans a été au cœur des priorités, notamment à travers la mise en place de formations générales et techniques. Ainsi, 17 formations générales ont été dispensées à 148 stagiaires dans des domaines essentiels à la structuration de leur activité : comptabilité-gestion, communication, techniques de vente, création d'entreprise ou encore anglais.

Les formations techniques, quant à elles, répondent à deux enjeux majeurs : la diversification des compétences pour certains artisans et la préservation des savoir-faire fragiles. Les six thématiques abordées étaient les suivantes : le **pae'ore**, la bijouterie traditionnelle, le **raraga matua**, le bambou, le **tifaifai** et la sculpture. Au total, 77 stagiaires ont bénéficié de ces formations à Tahiti et à Raivavae.

Les formations destinées aux bureaux associatifs initiées en 2023 n'ont pu être organisées en 2024. Leur reprise en 2025 constitue une priorité afin de renforcer la structuration du secteur et d'améliorer la gestion administrative et financière des associations d'artisans.

Au titre de la dynamisation du secteur, le Service de l'artisanat traditionnel a maintenu son soutien financier et logistique aux salons et projets du secteur. En dépit d'une baisse initiale de 10 % du budget primitif, un collectif budgétaire a permis de garantir un niveau d'accompagnement satisfaisant, soit 45 millions de francs pour le soutien de 13 salons.

Si, pour certains artisans de Tahiti, ces événements représentent des opportunités de commercialisation, leur tenue est primordiale pour les artisans des archipels. En complément des salons soutenus financièrement, le Service a organisé deux événements : le **2^e Salon des Arts de la Maison** et la célébration des **40 ans du Service**.

Au titre de la valorisation, le lancement du label "**Fenua Original**" représente une avancée majeure dans la reconnaissance et la protection des créations artisanales locales. Déposé par le Service auprès de l'INPI, ce label vise à distinguer les produits authentiques de l'artisanat traditionnel tout en permettant de lutter contre les mauvaises pratiques.

Cependant, certaines contraintes d'accès ont freiné son adoption par les artisans. Afin de favoriser son appropriation, une refonte des critères d'attribution ainsi qu'une campagne de communication renforcée sont prévues en 2025. Une nouvelle série de portraits 'O ihi rima, axée sur les parcours et savoir-faire des artisans, a également été réalisée et diffusée.

Au titre de la structuration, la fin d'année 2024 a été marquée par une dynamique de consolidation du cadre légal et administratif du secteur de l'artisanat traditionnel. La refonte des lois du pays n° 2022-14 et 2022-15, ainsi que de leurs arrêtés respectifs, vise à harmoniser et simplifier leur application. En parallèle, l'élaboration d'une nomenclature des matières premières et des créations artisanales permet d'établir des définitions précises pour assurer un suivi rigoureux de la production artisanale et une meilleure connaissance des importations auxquelles le secteur fait face.

Enfin, le schéma directeur de l'artisanat traditionnel, initialement conçu en 2021, a été mis à jour grâce à une large consultation des acteurs du secteur. Ce travail, qui se poursuivra en 2025, permettra de définir une orientation stratégique et d'établir un plan d'action sur cinq ans.